

Mairie de Saint Gondon

10 Route de Gien, 45500

Tel 02 38 36 90 76

Fax 02 38 36 26 03

e.mail mairie-st.gondon@wanadoo.fr

Site internet : <http://saintgondon.free.fr/>

Année 2010

1	Conseil du 18 Février 2010	2
1.1	Ouverture d'une nouvelle classe	2
1.2	Nouveau forage	2
1.3	Reprise des tombes en terrain commun.....	2
2	Conseil du 19 Mars 2010	2
2.1	Budget	2
2.2	Regroupement des pompiers	3
2.3	Colis de Pâques	3
3	LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE (Juillet).....	3
3.1	OUVERTURE DE LA DECHETTERIE à POILLY	3
3.2	Télévision numérique	3
3.3	Regroupement des pompiers	3
3.4	MISE EN GARDE	3
4	Conseil du 17 septembre 2010.	4
4.1	BRANCHEMENT EDF	4
4.2	MISSIONS SPS.....	4
4.3	AVANCEMENT DES CHANTIERS EN COURS	4
5	Conseil du 29 Octobre 2010.....	5
5.1	Centre de Loisirs	5
5.2	Convention sur le déneigement	5
5.3	Règlement des salles communales	5
5.4	Périmètre de protection du futur forage	5
5.5	Convention avec la Caisse d'Epargne.....	6
5.6	Restauration du patrimoine	6
5.7	Représentant à la CAL	6
6	Conseil du 3 décembre 2010.	6
6.1	Transmission des actes administratifs	6
6.2	Aménagement du Parking du PATURIAU	6
6.3	Caution pour l'emprunt de Logemloiret.....	6
6.4	Vente d'un logement HLM	6
6.5	Tarif 2011 des services communaux	7
6.6	Tarif 2011 pour l'eau potable	7
6.7	Facturation en cas de fuite d'eau	7
6.8	Subventions aux associations	7
6.9	Recensement 2011	7
6.10	PLU de Coullons	8
6.11	Acquisition d'un terrain	8

1 Conseil du 18 Février 2010

1.1 Ouverture d'une nouvelle classe

Le Comité départemental de l'académie d'Orléans a confirmé, le 4 février 2010, l'ouverture d'une classe supplémentaire pour le S.I.I.S St Gondon – St Florent à la rentrée scolaire de Septembre 2010. Cette classe sera basée à St Gondon.

Au vu du nombre de naissances enregistré ces trois dernières années, les effectifs devraient se stabiliser aux environs de 170 élèves pour l'ensemble du regroupement jusqu'en 2014. Il y aura donc désormais une classe par niveau. C'est une belle progression si l'on se rappelle qu'il n'y avait que 99 élèves en 2001.

Compte tenu de ces données, il est opportun d'aménager une classe supplémentaire, au 1^{er} étage de la nouvelle école de Saint Gondon (voir sur la photo la fenêtre existante à l'emplacement de la future classe)

Les travaux, dont la maîtrise d'œuvre est confiée à Jacques de Vannoise, l'architecte qui avait conçu maternelle., ne seront pas terminés en septembre 2010. Par conséquent cette classe supplémentaire temporairement se tiendra dans la salle de conseil et des mariages.

1.2 Nouveau forage

Le 28 Janvier 2010, au cours d'une réunion de synthèse, en présence du Conseil Général de la DDASS, de l'hydrologue agréé, le maître d'œuvre Mr Chigot du cabinet Eau & Industrie a présenté les résultats du forage de reconnaissance. En ressort que le sondage N°1 peut être utilisé comme forage d'exploitation, et le sondage n°3 comme forage de secours.

Une première estimation des travaux d'équipement du forage, de la station de traitement (fer et manganèse), et le raccordement au réseau, s'élève à plus de 1 000 000 € TTC.

Le cabinet Eau & Industrie a été missionné pour faire un avant projet et un dossier de demande de subvention au Conseil Général et à l'Agence de Bassin Loire Bretagne. La suite du projet est bien sûr conditionnée par l'attribution de ces subventions.

1.3 Reprise des tombes en terrain commun

Selon le code R 2223-5 du code général des collectivités, les tombes en « terrain commun » ayant dépassé un délai de rotation autorisé de 5 ans peuvent être reprises et compte tenu du faible nombre d'emplacements actuellement disponibles, 14 tombes (souvent baptisées « carré des indigents ») seront reprise sous un délai de 6 mois.

2 Conseil du 19 Mars 2010

2.1 Budget

Le Conseil après avoir approuvé le compte administratif 2009 (résultats d'exercice), il vote le Budget 2010, qui s'équilibre à 853 986€ pour le Fonctionnement et 817 857€ pour l'investissement.

Les principaux investissements prévus en 2010 sont : la fin des travaux de l'aire de loisir de la Forcinerie (vestiaires de foot), La caserne du Regroupement St Gondon – St Florent, l'aménagement d'une classe supplémentaire.

Quant au budget eau potable il s'équilibre à 82 961€ en fonctionnement et 292 825€ en investissement, les principaux travaux prévus étant la rénovation du réseau d'eau en centre bourg et le début des travaux de forage en eau potable.

Les taux d'imposition sont inchangés.

2.2 Regroupement des pompiers

Le Conseil a autorisé le maire à signer une convention d'entente intercommunale avec le maire de Saint Florent.

2.3 Colis de Pâques

Le maire informe le conseil que la distribution des colis de Pâques aux aînés sear faite le Samedi 3 Avril à partir de 9H30.

3 LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE (Juillet)

3.1 OUVERTURE DE LA DECHETTERIE à POILLY

La déchetterie de POILLY Lez Gien situe dans la Zone d'Activité « Le Clair Ruisseau », derrière le collège est ouverte depuis le 19 Juillet.

En conséquence, la déchetterie de St Gondon, rue d l'Ormet est définitivement fermée. Tout dépôt est interdit, et même sanctionné.

Les horaires de la nouvelle déchetterie sont :

- Lundi au vendredi : de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00
- Samedi : de 9H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H00

3.2 Télévision numérique

Le 19 Octobre 2010, la diffusion des 6 chaînes analogiques reçues par vos antennes « râteaux » sera remplacée définitivement par une transmission numérique.

En conséquence, à partir de cette date, vous ne pourrez plus vous connecter à ces chaînes si vous n'êtes pas équipé soit d'un téléviseur adapté à la réception numérique, soit d'un décodeur pour un ancien téléviseur.

Des dépliants, avec des informations plus détaillées, sont disponibles en Mairie

3.3 Regroupement des pompiers

En ce qui concerne l'acquisition d'un local existant pour la création d'une caserne de pompiers, la situation s'est débloquée fin Juin. Un accord entre les collectivités territoriales concernées, sur le montage financier, a été trouvé

3.4 MISE EN GARDE

J'attire votre attention est attirée sur la présence actuelle d'individus d'origine britannique dont les agissements ont pour but d'escroquer les concitoyens de vos communes. Le mode opératoire de ces personnes surnommées "Les Bitumeurs Anglais" est de démarcher

les particuliers ou les commerçants en leur proposant le recouvrement en bitume d'une cour ou d'une allée. Pratiquée à un prix très intéressant, cette prestation qui n'offre aucune garantie lorsqu'elle est réalisée, s'avère de très mauvaise qualité (détérioration prématurée). > En conséquence, nous vous prions de bien vouloir diffuser cette information le plus largement possible auprès de vos administrés, afin d'éviter qu'ils ne soient victimes de ces pratiques.

4 Conseil du 17 septembre 2010.

4.1 BRANCHEMENT EDF

Un point de branchement EDF a été installé Place de la Liberté. Il est destiné aux commerçants non sédentaires et aux associations locales. Les commerçants qui viennent régulièrement l'utiliseront sur la base d'une convention annuelle, les commerçants occasionnels le branchement seront facturés à la journée. Les associations locales (gondulfiennes) pourront en disposer gratuitement

4.2 MISSIONS SPS

Les chantiers d'aménagement de la classe supplémentaire et de la construction des vestiaires du foot doivent respecter des dispositions précises en vue d'assurer la sécurité et de protéger la santé des travailleurs. Le conseil a confié cette mission aux cabinets SOCOTEC pour l'école et ECS pour les vestiaires.

4.3 AVANCEMENT DES CHANTIERS EN COURS

Le conseil a été informé de l'avancement des différents chantiers.

La **salle de sport**, dénommée « Salle Joël Tassez » a été réceptionnée le 13 septembre. Les activités de Judo, Tennis de table, Aïkido, Gymnastique et Danse y ont été transférées. Le chantier de **construction des vestiaires de foot** a été lancé. Les travaux d'**aménagement du centre bourg** dans les rues de la Base Cour, Jules Guillot et Charles Gondouin sont en voie d'achèvement. Ces rues seront rouvertes à la circulation pour le 15 octobre.



Image insolite de la rue Jules Guillot : on se croirait Place de la Victoire à GIEN !

5 Conseil du 29 Octobre 2010.

5.1 Centre de Loisirs

Considérant la faible fréquentation du centre de loisir et la demande de certains parents, le Conseil décide de proposer des prestations par ½ journée le mercredi. Les tarifs seront : le matin avec repas : 9,00€ ; l'après midi sans repas : 6,50€

5.2 Convention sur le déneigement

Considérant que la commune n'a plus l'équipement permettant d'assurer le déneigement des voiries, ce travail sera sous-traité à Mr Régis LOISEAU à compter du 1^{er} décembre 2010.

5.3 Règlement des salles communales

Le conseil municipal a approuvé le nouveau règlement concernant l'utilisation des salles. La salle de sports « Joël TASSEZ » est réservée aux activités sportives (associations). La salle du P'tit Clou est désormais réservée aux activités festives (association et particuliers). La Grange du Prieuré a pour principale vocation le culturel. Et enfin la salle de la rue de Loire reste réservée au Club de l'Amitié, mais les associations pourront l'utiliser pour leurs réunions jusqu'à ce que la salle des mariages (actuellement occupé par la classe de CP) soit à nouveau disponible. Ce règlement sera affiché dans les salles concernées et téléchargeable sur le blog du Maire.

5.4 Périmètre de protection du futur forage

Suite à la campagne de forage de reconnaissance en eau potable, un projet de forage a été approuvé par le conseil. Il s'agit maintenant de mettre en place le périmètre de protection. Pour cela le conseil a autorisé le Maire à lancer une procédure de Déclaration d'Utilité Public et de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de Bassin Loire Bretagne.

Le conseil a également autorisé le Maire à négocier l'acquisition des terrains sur lesquels seront implantés le forage, la station de traitement et Le réservoir d'eau.

5.5 Convention avec la Caisse d'Epargne

Compte tenu des projets qui ont été récemment lancés ou qui le seront prochainement (forage en eau potable), et du fait que les subvention attribuées ne sont versées qu'en fin de projet, il est nécessaire d'avoir recours à une convention de financement par une banque, afin de disposer d'une possibilité de tirage de trésorerie, pouvant être remboursée ou consolidée en emprunt selon la situation.

5.6 Restauration du patrimoine

Le Maire rappelle au Conseil Municipal Ce projet qui consiste à restaurer 3 calvaires, les remparts de la rue de l'Abreuvoir et la mise en lumière de l'église. Il précise à l'assemblée que le Conseil Régional est susceptible de subventionner à hauteur de 30%, ce projet au titre du Contrat Régional de Pays du Giennois.

5.7 Représentant à la CAL

Le Maire informe le Conseil que LogemLoiret souhaite que la commune soit représentée à la Commission d'Attribution des Logement. Le Conseil désigne Françoise ROULLET pour représenter la commune.

6 Conseil du 3 décembre 2010.

6.1 Transmission des actes administratifs

Le Conseil a approuvé le principe de la mise en place de la télétransmission des actes administratifs avec la Préfecture et la Sous Préfecture

6.2 Aménagement du Parking du PATURIAU

Le conseil a décidé d'attribuer les marchés pour l'aménagement du Parking du Paturiau :

- Au cabinet E.C.S pour la mission de contrôle SPS
- A l'entreprise MEUNIER pour le lot voirie et réseaux
- A l'entreprise INEO pour l'éclairage public.

Les travaux seront réalisés dans le premier trimestre 2011.

6.3 Caution pour l'emprunt de Logemloiret

L'assemblée délibérante de St Gondon accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de emprunt souscrit par LogemLoiret auprès de la Caisse des dépôts et consignations, dans le cadre de la construction de huit logements locatifs au lotissement du Parc route de Sully.

6.4 Vente d'un logement HLM

Depuis la mise en œuvre de son plan de stratégie patrimoniale, Logemloiret a permis à 146 familles d'accéder à la propriété. Compte tenu de l'intérêt des locataires, un nouveau programme de vente est lancé.

Le Conseil d'Administration, le 13 octobre dernier, a accepté le principe de cession du pavillon situé 55 rue de Gien cadastré AL116. Ce dernier fait l'objet d'un bail emphytéotique signé avec la commune le 1/05/1991, d'une durée de 50 ans.

Ce logement, qui est libre de toute occupation, sera proposé prioritairement aux locataires de Logemloiret.

Le conseil municipal souhaite conserver une bande de terrain sur la parcelle AL116 afin de conserver un accès vers le tennis. En conséquence il sera nécessaire de diviser cette parcelle AL116 avant cession. Sous ces conditions le conseil accepte de céder le terrain à Logemloiret.

6.5 Tarif 2011 des services communaux

Le conseil a révisé les tarifs des services communaux (Garderie, Centre de Loisirs, Concessions du cimetière et location des salles communales).

Une hausse de 1,6% (égale à l'inflation) a été appliquée. Dans le cas du Centre de Loisirs, les tarifs ont été revus nettement à la baisse (-33%) à partir du 2^{ième} enfant, puis que les prix seront désormais de 7,41€ à la journée 29,34€ à la semaine.

6.6 Tarif 2011 pour l'eau potable

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de rénovation du réseau d'eau, nécessaires pour l'amélioration du rendement, n'ont pas été subventionnés, et que le nouveau forage qui sera lancé en 2011, sera lui financé à 50% (Conseil Général et Agence de Bassin). Il sera nécessaire d'avoir recours à un emprunt pour boucler le financement.

En conséquence, il a été adopté une hausse du prix de l'eau de 8% (sur la base d'une consommation moyenne de 120m³/an). Malgré cette augmentation, le prix de l'eau reste bien inférieur (1,08€/ m³ abonnement inclus) par rapport à la moyenne du bassin.

6.7 Facturation en cas de fuite d'eau

Plusieurs cas de fuite en aval du compteur, donc dans le réseau des abonnés, ont été identifiés en 2010. Jusqu'à ce jour, dans ce cas de figure, le volume d'eau relevé n'est pas facturé dans son intégralité. La facture était calculée sur la base de la moyenne des deux dernières années précédentes.

Afin d'inciter les abonnés à contrôler leur installation, la facturation sera désormais intégralement basée sur les relevés de compteur. Sur réclamation de l'abonné et en cas de fuite avérée, la facturation sera revue à 1,5 fois la moyenne des deux années précédentes.

6.8 Subventions aux associations

Le conseil décide de poursuivre la politique des années précédentes, à savoir :

- ne pas attribuer de subvention aux associations locales, mais de leur mettre gratuitement à disposition les salles communales.
- Financer le feu d'artifice de juillet au maximum à 2000€.
- Attribuer une subvention de 200€ aux clubs sportifs qui ont décentralisé une partie de leur activité sur St Gondon (AS Judo-Gien, AS Gien Tennis de Table, AS Poilly pour le foot).
- Les anciens combattants : 200€ pour la section Maginot et 150€ pour les Prisonniers St Gondon – Poilly.
- Les associations caritatives non subventionnées par la Communauté des Communes recevront 200€ (Croix rouge, Papillons blancs) ;
- Enfin est attribué une subvention de 1001€ aux Fis d'Galarne en contrepartie du prêt de la gabare utilisée pour les décorations de Noël.

6.9 Recensement 2011

Dans le cadre du recensement qui se déroulera du 19/10/2011 AU 20/02/2011, le conseil a désigné comme agents recenseurs, Véronique MELLET et Elisabeth BERTRAND.

6.10 PLU de Coullons

La commune de Coullons, lors de sa séance du 4/11/2010 de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme. Conformément à l'article R.123-10 du code de l'urbanisme, la commune de St Gondon sera associée à ce projet. Le conseil désigne Pierre FROMONT comme représentant.

6.11 Acquisition d'un terrain

Mr Sébastien FONTAINE souhaite vendre la parcelle AE98 d'une superficie de 1112m². Cette parcelle jouxte la parcelle BC249 d'une superficie de 8385m², propriété de la commune. Le conseil autorise le Maire à faire une proposition d'acquisition à Mr Fontaine.